CABINET MADISTIN & ASSOCIES
195, Ave. John Brown Int. II Port-au-Prince, Haïti
Tél.: (509) 2244.5050 Cel.: 3861.5050 / 3414.6945 / 3638.2023
(305) 921.4588 (USA-CANADA)
Email: cabinetmadistin@yahoo.com - smadistin@yahoo.com

Port-au-Prince, le 14 juillet 2013

3616/13P

Au Commissaire du Gouvernement
Près le Tribunal de Première Instance
De Port-au-Prince
Parquet de Port-au-Prince.-
En ses Bureaux.-

Me Samuel MADISTIN, avocat du barreau de Port-au-Prince, identifié, patenté et imposé aux numéros: 003-341-604-3, 4210193678 et 4210193900-6, avec élection de domicile au Cabinet Madistin et Associés sis au no 193, avenue John Brown, Port-au-Prince, Haïti.,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Le vendredi 12 juillet de l'année en cours il a eu une conversation, en présence de plusieurs témoins, avec le juge d'instruction Jean Serge Joseph en son cabinet d'instruction au cours de laquelle le juge a expliqué avoir participé la veille à une rencontre tenue au Cabinet de Me Gary LISSADE sur demande du doyen du tribunal civil de Port-au-Prince, Me Raymond Jean Michel. Cette rencontre faisait suite à la première au cours de laquelle il a été rapporté au Magistrat que le Président de la République était tellement vexé et surpris qu'un juge puisse prendre en Haïti une telle décision dans une affaire mettant en cause la famille présidentielle qu'il a dû consommer de la drogue pour se calmer. Le juge a été informé de ne pas se faire accompagner de son chauffeur, de son agent de sécurité et de monter à bord du véhicule du doyen.

Cette rencontre portait, honorable Magistrat, sur le dossier pendant devant le Magistrat, relatif à des faits de corruption présumée impliquant la famille présidentielle. De graves menaces ont été proférées contre le juge pour qu'il mette un terme, le 16 juillet au plus tard, sur le dossier en rejetant l'action intentée par la partie civile. Le juge, au cours de la rencontre, a déclaré avoir tout tenté pour montrer qu'il était légalement impossible de faire ce qu'on lui avait demandé. Mais le pouvoir restait imperturbable. Visiblement paniqué, il sera admis le lendemain à l'hôpital Bernard Mevs à Port-au-Prince pour une hémorragie cérébrale ; il est décédé en début de soirée.

Honorable Magistrat,

Le monde judiciaire haïtien a en mémoire la disparition, dans les mêmes circonstances, de Madame Alice MONTERO, greffière à la Cour de cassation de la République qui a été soumise à d'intenses pressions de la part de policiers de la Direction centrale de la Police judiciaire (DCPJ) agissant vraisemblablement aux ordres d'autorités politiques dans le cadre du dossier de Jean Léopold DOMINQUE et de Jean-Claude LOUISSAINT. Interrogée de manière musclée dans son bureau. Madame MONTERO est décédée le même jour des suites d'un accident cardio-vasculaire (ACV). Pire, les dossiers pour lesquels elle a été interrogée sont retrouvés deux jours après sa mort. Il y a aussi le cas du juge Hugues Saint-Pierre tué dans un accident suspect suite à des pressions politiques exercées sur sa personne au ministère de la justice dans le cadre du dossier de la Scierie ; il est temps d'arrêter cette pratique d'immixtions politiques dans la Justice mettant gravement en péril l'indépendance du pouvoir judiciaire pour laquelle le peuple haïtien a consenti tant de sacrifices.

Honorable Magistrat,

Le cas du juge Jean Serge JOSEPH est un cas classique de mort suspecte qui nécessite l'ouverture d'une enquête criminelle aux fins de clarifier les zones d'ombre entourant cette affaire et fixer la responsabilité des uns et des autres.

Pourquoi l'exposant vous dénonce ces faits aux fins utiles de droit.

Saluts et Respects !

Samuel MADISTIN
Avocat

Cabinet Madistin et Ass.
193 Ave. John Brown, Int. 2
Port-au-Prince, Haiti (W.I.)
Cell: 3861-5050/3555-3924